

IDEE DU MOIS



Octobre 2015

LA FONDATION IDEA

IDEA est un laboratoire d'idées autonome, pluridisciplinaire et ouvert, créé à l'initiative de la Chambre de Commerce. Constitué sous forme d'ASBL, IDEA est une plateforme de réflexion transparente et capable de fonctionner à géométrie variable en fonction des sujets abordés.

« 1985- 2015 : TROIS DECENNIES D'EVOLUTIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL LUXEMBOURGEOIS »

En trente ans, le marché du travail du Luxembourg a connu de profondes transformations. Il a fait une place de plus en plus grande aux femmes et aux étrangers (résidents, frontaliers), la structure des emplois a été modifiée (tertiarisation, hausse des qualifications, etc.).

L'année 1985 est généralement considérée comme le point de départ de la période de « félicité économique » au Grand-Duché (20 splendides) qui a vu le nombre d'emplois littéralement « exploser ». La crise financière de 2008 a cassé cette dynamique.

Pour rendre compte des trois décennies d'évolutions du marché du travail luxembourgeois entre 1985 et 2015, nous exposons d'abord les mutations à l'oeuvre durant les vingt splendides, puis la situation du marché du travail durant la crise, et concluons en tentant de répondre à quatre questions fondamentales :

1. Quelles ont été les principales victimes du chômage depuis 2008 ?
2. Pourquoi le chômage a-t-il autant augmenté au Luxembourg depuis la crise ?
3. Quel taux de croissance de l'emploi permettrait de réduire le chômage ?
4. Quel serait le taux de chômage au Luxembourg s'il n'y avait pas eu la crise ?



EVOLUTION(S) DU MARCHÉ DU TRAVAIL LUXEMBOURGEOIS DURANT LES VINGT SPLENDIDES (1985-2008)

L'économie du Luxembourg a connu au cours des décennies des vagues d'évolution (qui a notamment vu le pays, longtemps largement agricole, devenir une économie « industrialisée » durant les 30 glorieuses¹), puis a vécu une « véritable révolution » amorcée au milieu des années 1970 avec l'essor des services et l'émergence d'une place financière² solide, internationalisée, et diversifiée.

Cette révolution, qui a permis au Luxembourg de connaître les 20 splendides (1985 -2007)³, a engendré de profondes mutations sur son marché du travail. Nous en présentons les principales.

Une hausse de l'emploi largement alimentée par les étrangers (résidents étrangers et frontaliers) et par une participation accrue des femmes au marché du travail

Alors qu'entre 1975 et 1985 l'emploi intérieur ne progressait que de 0,2% en moyenne annuelle au Grand-Duché à cause des chocs pétroliers et de la crise sidérurgique, le marché du travail luxembourgeois a affiché des performances exceptionnelles entre 1986 et 2008⁴, l'emploi total progressant au rythme annuel de 3,4% sur cette période (avec des pics à plus de 5% à la fin des années 1990 et au début des années 2000).

Tableau 1 : Croissance annuelle moyenne de l'emploi

Période	Croissance annuelle moyenne en %
1975-1985	0,2%
1986-1990	3,1%
1991-1995	2,8%
1996-2000	4,1%
2001-2008	3,6%

Sources: STATEC, Calculs IDEA

Cette forte progression de l'emploi ne pouvant être satisfaite par les seuls nationaux, le marché du travail du Luxembourg - qui a toujours été un pays ouvert - a pu compter sur les travailleurs résidents étrangers et la main-d'œuvre en provenance des pays frontaliers (Belgique, France, Allemagne).

Le poids des travailleurs étrangers (résidents étrangers et frontaliers) dans l'emploi total est ainsi passé de moins de 40% au milieu des années 1980 à près de 70% en 2008. Plus encore que les travailleurs résidents étrangers (dont la part dans l'emploi total est resté globalement stable entre 1985 et 2008 autour de 25%⁵), c'est le nombre de travailleurs frontaliers qui a littéralement « explosé », passant de 16.900 en 1985 à près de 150.000 en 2008.

¹ La production d'acier passe ainsi de 3 millions de tonnes au milieu des années 1950 à plus de 6 millions de tonnes en 1974, (Source : STATEC).

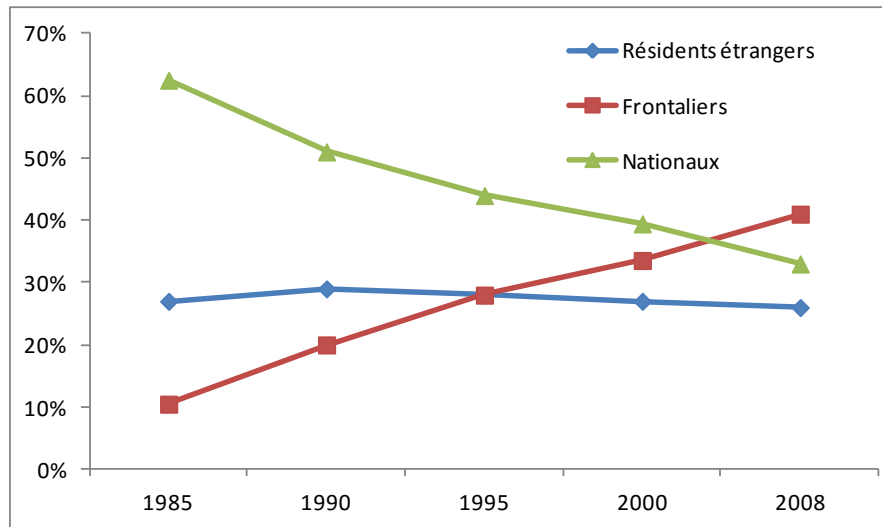
² A partir des années 1980.

³ Période de très forte croissance économique.

⁴ En dépit du recul du PIB en 2008 (-0,8%), l'emploi a progressé de plus de 4% au Luxembourg; les 20 splendides du marché du travail se sont donc tenus entre 1985 et 2008.

⁵ Leur nombre a toutefois doublé sur la période.

Graphique 1 : Poids des travailleurs selon leur origine dans l'emploi total (1985-2008)

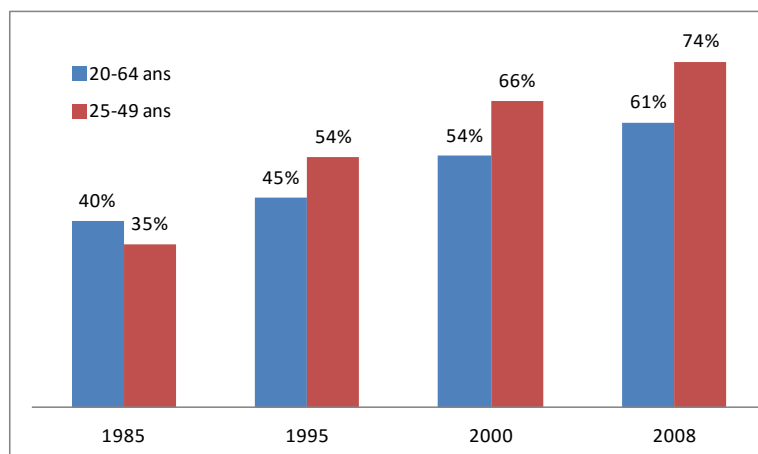


Sources: AMECO, STATEC, calculs IDEA

Aussi, entre 1985 et 2008, la proportion de femmes participant au marché du travail a fortement progressé. Alors qu'au milieu des années 1980 les femmes représentaient 33% des actifs, elles occupaient près de 40% des emplois en 2008.

Le taux d'emploi⁶ féminin est ainsi passé de 40% à 61% sur la période, tiré vers le haut par une participation au marché du travail sans cesse accrue des femmes de la classe d'âge comprise entre 25 et 49 ans⁷.

Graphique 2 : Evolution du taux d'emploi féminin par classe d'âge



Sources : Eurostat-STATEC

Ces évolutions sont le fruit de la hausse de l'activité économique (et le fort besoin en main-d'œuvre qui en découle), de l'essor de nombreux emplois où les femmes sont très présentes (services de garde d'enfants, services domestiques, éducation, hôtellerie-restauration), et de l'évolution des mœurs (mères célibataires actives, baisse de la

⁶ Ratio du nombre de personnes en emploi sur la population totale (pour une classe d'âge donnée).

⁷ Le taux d'emploi des femmes entre 20 et 25 ans a diminué du fait que de plus en plus de jeunes femmes poursuivaient des études supérieures.

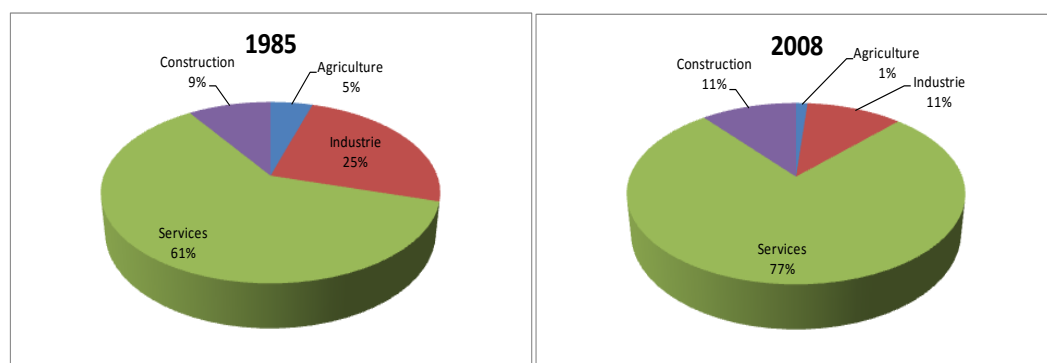
proportion de femmes au foyer⁸, introduction du congé parental, obsolescence du modèle « *single male breadwinner* »⁹, etc.).

Elles ont par ailleurs - grandement¹⁰ - reposé sur le développement du travail à temps partiel. La part des emplois à temps partiel dans l'emploi féminin parmi les résidentes est ainsi passée de 22% en 1985 à 38% en 2008.

Toujours plus d'emplois dans les services

Entre 1985 et 2008, on observe également un changement dans la structure des emplois selon les secteurs d'activité¹¹. En 1985, 7.800 personnes travaillaient dans l'agriculture, 15.400 dans la construction, 40.200 dans l'industrie et 99.300 dans les services. En 2008, on ne comptait plus que 4.600 emplois agricoles (-41%), 38.200 emplois industriels (-5%), alors que le secteur de la construction occupait 38.100 personnes (+147%), et celui des services 267.500 (+169%)¹².

Graphique 3 : Evolution de la structure des emplois entre 1985 et 2008



Source : AMECO

Ce phénomène de tertiarisation¹³ de l'économie luxembourgeoise n'était cependant pas nouveau, puisque déjà à l'œuvre depuis les années 1970¹⁴ ; il s'est toutefois accéléré à partir de 1985 avec l'importance des « emplois de services » dans le total des emplois créés (entre 1985 et 2008, 90% de la hausse de l'emploi provenait du secteur des services).

⁸ Avec le développement des services de garde d'enfants.

⁹ Voir : Regards sur l'emploi des femmes, STATEC (mars 2014).

¹⁰ Au Luxembourg, le développement de l'emploi partiel explique près de 40% de la croissance de l'emploi total des femmes âgées de 25 à 49 ans entre 1983 et 2008.

¹¹ Il s'agit en réalité d'un schéma généralisé en Europe.

¹² Source : AMECO.

¹³ Et dans une certaine mesure de « bétonnage ».

¹⁴ À partir de 1975 l'emploi dans les services représentait plus de 50% de l'emploi total au Luxembourg.

Comme précité, la place financière a été un formidable moteur de croissance économique et un grand pourvoyeur d'emplois durant cette période grâce - entre autres - à l'essor du secteur bancaire et au développement des activités de fonds d'investissement, d'assurance et de réassurance. En plus de créer des emplois directs¹⁵, les activités financières auront eu de forts effets d'entraînements sur l'ensemble de l'économie. Elles ont ainsi contribué à alimenter la croissance de l'emploi dans d'autres activités de services marchands (services immobiliers et de location, services aux entreprises (activités juridiques, comptables), publicité, activités de sécurité et de nettoyage, services d'hôtellerie et de restauration du fait du tourisme d'affaires), dans la construction (immobiliers de bureaux), mais aussi dans les secteurs publics et assimilés (grâce aux impôts - directs et indirects - générés).

Quelques autres spécificités

En plus de la multiplication des emplois, de la progression de la proportion de femmes ayant un travail, de la tertiarisation de l'économie, et du poids sans cesse croissant des travailleurs étrangers durant les 20 splendides, le marché du travail luxembourgeois a vu s'installer (ou se renforcer) sur la période quelques autres spécificités parmi lesquelles : un coût du travail élevé, un haut niveau de protection de l'emploi, et une inadéquation grandissante entre l'offre et la demande de travail.

- Coût du travail élevé

L'expansion des secteurs financiers et connexes, en se diffusant et en accroissant la demande globale de main-d'œuvre, a eu pour effet d'alourdir les coûts salariaux dans l'ensemble de l'économie. Cela a été possible car le Grand-Duché connaissait le quasi plein-emploi¹⁶ (avec pour conséquence un fort pouvoir de négociation des salariés), et a été renforcé par certaines dispositions institutionnelles (existence d'un salaire social minimum (SSM), échelle mobile des salaires, hausse du point d'indice dans la fonction publique, conventions collectives, etc.). Le niveau moyen des salaires nominaux¹⁷ était ainsi au Luxembourg 50% plus élevé que dans la moyenne des 3 pays voisins¹⁸ en 2008 (contre 27% en 1990)¹⁹. S'agissant du salaire social minimum luxembourgeois²⁰, il a été sans cesse tiré vers le haut par l'indexation des salaires à l'évolution des prix et l'adaptation (tous les deux ans) du SSM à l'évolution du salaire réel moyen. Il était par conséquent en 2008 l'un des plus élevés en Europe (alors qu'il était, en 1985, inférieur au salaire minimum belge, et comparable au salaire minimum français)²¹.

¹⁵ Du fait du haut niveau de productivité des services financiers, la croissance de l'emploi, certes très élevée, y aura été moins dynamique que dans d'autres secteurs plus intensifs en main-d'œuvre (services de santé et action sociale, services immobiliers et aux entreprises).

¹⁶ Certes le nombre de chômeurs et le taux de chômage ont augmenté entre 1985 (2.600 chômeurs, taux de chômage de 2,5%) et 2008 (plus de 9.000 chômeurs, taux de chômage de 4,2%). Mais compte tenu de la hausse de la population active et de l'évolution des prix, on peut considérer que le Luxembourg était en situation de quasi plein-emploi sur toute la période.

¹⁷ Pour les salariés à temps plein.

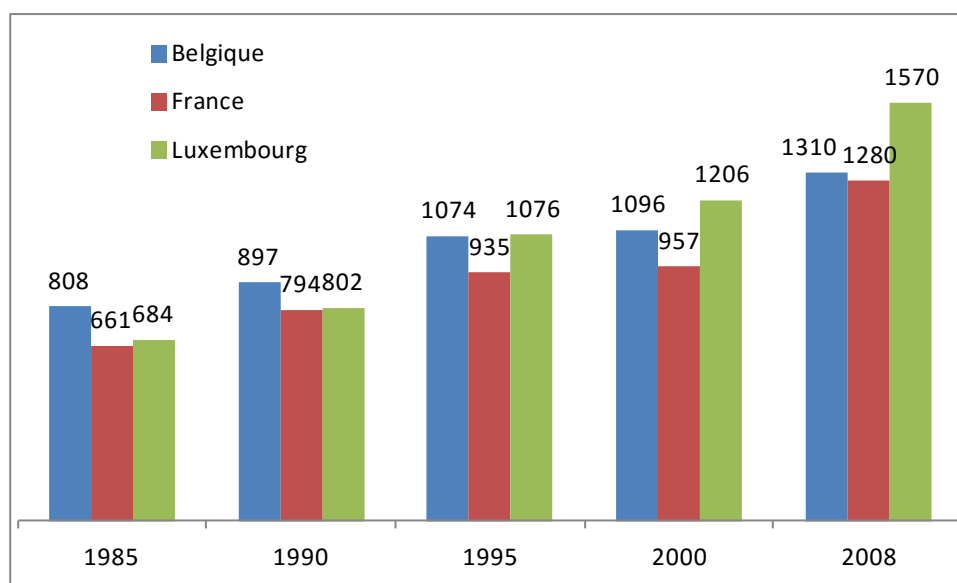
¹⁸ Belgique, France, Allemagne.

¹⁹ Source: OCDE.

²⁰ Différencié en fonction de l'âge (plus ou moins 18 ans) et du niveau de qualification au Luxembourg.

²¹ Il s'agit ici du SSM non-qualifié. Il existe au Luxembourg un SSM qualifié (majoré de 20%) sans équivalent en Belgique et en France.

Graphique 4 : Evolution du salaire minimum (en EUR/mois)



Source : OCDE

- Haut niveau de protection de l'emploi

D'après le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)²², la législation luxembourgeoise relative à la protection de l'emploi²³ était la plus stricte d'Europe en 2008, et particulièrement rigide concernant les « contrats temporaires » et les « licenciements collectifs ». S'il n'est pas possible, faute de données, d'apprécier précisément l'évolution de la protection de l'emploi entre 1985 et 2008 au Grand-Duché, on peut « supposer » que la législation en la matière n'a guère été assouplie au cours de la période. D'un côté, les défenseurs des salariés étaient en « position de force » pour réclamer plus de « sécurité » et exiger une politique salariale offensive compte tenu du dynamisme du marché du travail et de la faiblesse du taux de chômage. De l'autre, les autorités n'étaient en rien incitées à renforcer la flexibilité du marché du travail compte tenu des nombreuses créations d'emplois ; la crainte alors était plutôt qu'un assouplissement des règles risquait de déboucher sur une trop forte segmentation du marché du travail avec des coûts sociaux importants²⁴.

²² Voir : Mesure empirique de la flexibilité du marché du travail luxembourgeois, CEPS (2010).

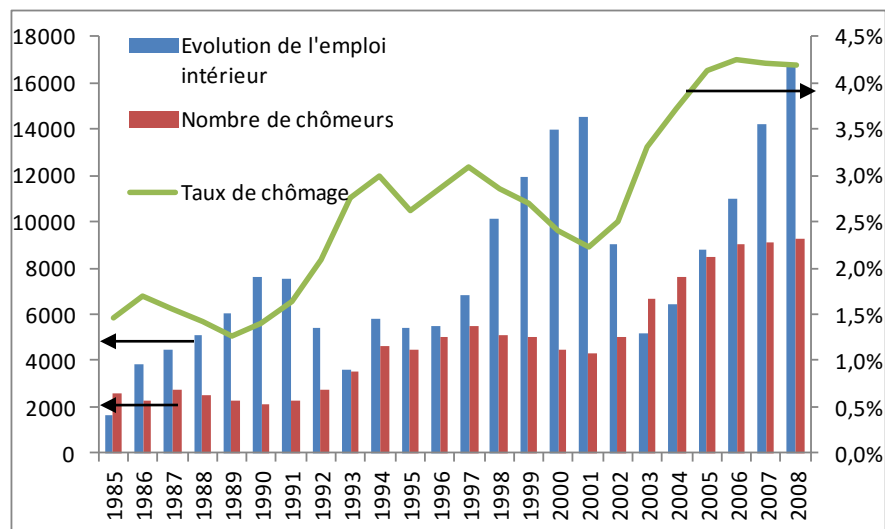
²³ L'indicateur du degré de protection de l'emploi mesure les procédures et les coûts qu'implique le licenciement de travailleurs à titre individuel ou de groupes de travailleurs, et les procédures et les coûts induits par l'embauche de travailleurs sous contrats de durée déterminée et sous contrats de travail temporaire.

²⁴ Le Contrat à durée indéterminée (CDD) est par conséquent demeuré une « exception » très encadrée au Luxembourg.

- Inadéquation grandissante entre l'offre et la demande de travail

En dépit de la très nette progression de l'emploi au Luxembourg à partir de 1985, le nombre de chômeurs a régulièrement augmenté (alors que l'augmentation du nombre d'emplois suffisait, tous les ans, pour absorber totalement le stock de chômeurs recensés). En conséquence, le taux de chômage est passé de 1,5% en 1985 à 4,2% en 2008.

Graphique 5 : Evolution de l'emploi, du nombre de chômeurs et du taux de chômage



Sources : OCDE/AMECO

Cette montée du chômage²⁵ a été engendrée - entre autres - par une inadéquation croissante entre l'offre et la demande de travail dans le pays causée par la modification de la structure des emplois par qualification. A mesure que l'économie se transformait, de nouveaux emplois de services ont remplacé les anciens emplois industriels ; et compte tenu des impératifs de productivité et de la concurrence en provenance des travailleurs frontaliers, le niveau de qualification nécessaire est allé croissant avec des conséquences négatives sur les perspectives d'emploi des travailleurs résidents les moins qualifiés²⁶. Depuis lors, on observe au Luxembourg un « couple paradoxal et surprenant » (croissance de l'emploi et hausse du chômage), signe de problèmes de qualification, de coûts, d'incitations à prendre un travail et reflet des pratiques de recrutement des entreprises dans le contexte transfrontalier²⁷.

²⁵ Dont une partie peut s'expliquer par la nécessité de rotation de l'emploi.

²⁶ Le Conseil économique et social tripartite, conscient que des emplois exigeant peu de qualifications au Luxembourg étaient, compte tenu des différences de salaires, attractifs pour des travailleurs qualifiés des pays voisins craignait même que « les travailleurs frontaliers remplacent les travailleurs résidents », voir : Les potentialités et les défis de la Grande-Région transfrontalière, CES (1995).

²⁷ Voir : Le chômage au Luxembourg : les pratiques de recrutement des entreprises comme facteur d'explication, CEPS (2009).

LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DEPUIS LA CRISE

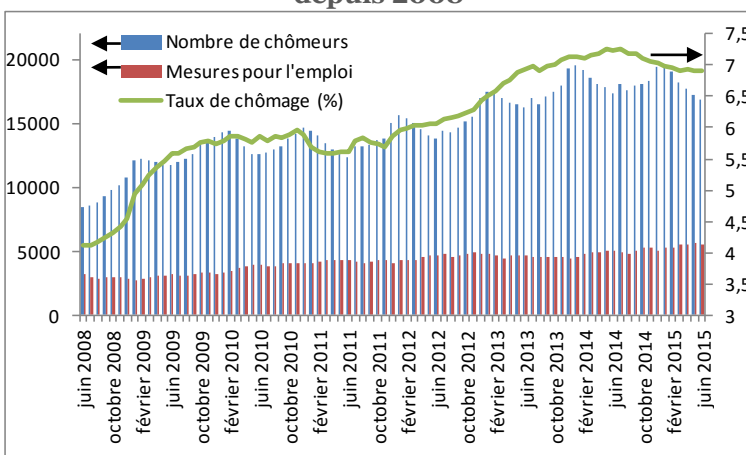
Depuis le début des années 2000 et jusqu'en 2008, le taux de chômage luxembourgeois évoluait dans un couloir compris entre 2% et 4,5% de la population active, et l'emploi total progressait à un rythme annuel proche de 3,5%. La crise a changé la donne et a fortement ébranlé le marché du travail, de telle sorte que le chômage s'est aggravé²⁸ et le rythme de création d'emplois a fléchi²⁹.

Entre juin 2008 et juin 2015, le nombre de demandeurs d'emploi résidents inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)³⁰ a augmenté de 10.810 personnes (passant de 11.604 à 22.414). Cette hausse se décompose en 8.443 chômeurs (dont 2.164 salariés handicapés et à capacité de travail réduite³¹), et 2.637 personnes affectées à une mesure pour l'emploi.

En conséquence, le taux de chômage (au sens strict) est passé de 4,1% à 6,9%, avec une première phase de hausse à partir du troisième trimestre 2008 et tout au long de l'année 2009, une relative stabilité en 2010 et 2011 (entre 5,6% et 6%), une lente mais régulière progression à partir de 2012 jusqu'à atteindre un pic à 7,2% mi-2014, une phase de repli jusque mars 2015 (de 7,2% à 6,9%), et une stabilité à 6,9% depuis³².

La dynamique plus encourageante observée depuis mi-2014 s'explique par la meilleure conjoncture économique et la hausse des embauches, mais également par un traitement « administratif » du chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi affectés à une mesure pour l'emploi a progressé de 12% entre juin 2014 et juin 2015, et certains demandeurs d'emploi de longue durée qui avaient très peu de chances de retrouver un travail seraient sortis des statistiques du chômage au bénéfice de l'indemnité d'invalidité³³.

Graphique 6 : Evolution du nombre d'inscrits à l'ADEM et du taux de chômage depuis 2008



Source : STATEC

²⁸ Voir: Regards sur la création nette d'emploi depuis la crise, STATEC (juin 2013).

²⁹ Puisqu'il s'agit au départ d'une crise financière et que les activités financières sont d'une grande importance au Luxembourg, le fait que l'emploi a continué de progresser (certes à un rythme moindre) constitue dans une certaine mesure une « surprise heureuse ».

³⁰ Les demandeurs d'emploi résidents inscrits à l'ADEM sont classés en deux catégories selon que les personnes soient disponibles (ni en congé de maternité ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours) (catégorie des chômeurs) ou affectées à une mesure pour l'emploi.

³¹ Les salariés à capacité réduite sont des personnes bénéficiaires d'une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés incapables d'exercer leur dernier poste de travail.

³² Le taux de chômage a baissé à 6,7% au mois de septembre 2015.

³³ Source: Note de conjoncture N° 1/2015, STATEC (2015).

QUELLES ONT ÉTÉ LES PRINCIPALES VICTIMES DU CHÔMAGE DEPUIS 2008?

D'importantes disparités ont été observées parmi les « victimes » du chômage. Il ressort, en comparant les mois de juin 2008 et de juin 2015, que le chômage a frappé plus sévèrement : les femmes, les 30-40 ans, les seniors (plus de 50 ans), les moins qualifiés, et les frontaliers (cf. encadré 1). La situation de ceux qui cumulent ces attributs est plus délicate encore, et la catégorie des seniors a été particulièrement éprouvée par le chômage de longue durée. Cependant, contrairement à une idée répandue, les jeunes (moins de 25 ans) ne sont pas moins bien lotis que la moyenne des demandeurs d'emploi (cf. encadré 2).

Au total, entre juin 2008 et juin 2015, le nombre de chômeurs inscrits à l'ADEM a augmenté de 8.443 personnes.

Les femmes ont représenté 51,5% de cette hausse, et les hommes 49,5%. Une explication possible de cette évolution « genrée » du chômage pourrait être que, compte tenu de la crise et des difficultés qu'elle a pu engendrer dans certaines familles, de plus en plus de femmes anciennement inactives ont décidé de s'inscrire à l'ADEM afin de trouver un emploi et d'augmenter le niveau de revenus de leurs ménages³⁴.

En **fonction de l'âge**, la hausse du nombre de chômeurs trentenaires (+109%) et **seniors (+139%)** a été supérieure à celle du total du nombre de chômeurs (+101%). Ces deux classes d'âges ont contribué à hauteur de 58% à la hausse du chômage enregistrée depuis juin 2008. En comparaison, le nombre de jeunes chômeurs (moins de 25 ans) n'a augmenté « que » de 35% et n'a contribué qu'à hauteur de 5% à la hausse totale du chômage depuis juin 2008.

S'agissant du **niveau de formation**, ce sont les chômeurs peu ou moyennement qualifiés³⁵ (niveau de formation inférieure³⁶ ou moyenne³⁷) qui ont majoritairement contribué à la hausse du chômage (à hauteur de 75%). **Les peu et moyennement qualifiés représentent d'ailleurs 82% des chômeurs en juin 2015.**

Le **chômage de longue durée**³⁸ (possible piège définitif dans l'inactivité compte tenu des effets d'hystérèse qui en résultent³⁹) **touche plus souvent les chômeurs seniors**. Actuellement, 68% des chômeurs seniors ont déjà passé au moins 12 mois d'affilée au chômage, tandis que parmi les chômeurs de moins de 50 ans « seulement » 38% sont dans cette situation⁴⁰. A cause - notamment - d'un retour vers l'emploi plus difficile des chômeurs seniors, alors que leur nombre était jusqu'en février 2011 inférieur à celui des chômeurs de moins de 30 ans, il y a désormais près de 1.000 chômeurs seniors de plus que de chômeurs de moins de 30 ans.

³⁴ Cette intuition est d'ailleurs confirmée par la sensible hausse (+5%) du taux d'activité des femmes de niveau de formation inférieure ou moyenne entre le premier trimestre 2010 et le premier trimestre 2015.

³⁵ En concurrence avec des demandeurs d'emploi frontaliers parfois surqualifiés pour les emplois qu'ils sont prêts à accepter compte tenu des niveaux de rémunérations nettes au Luxembourg.

³⁶ Scolarité obligatoire.

³⁷ Entre la 4^{ème} et la 1^{ère} de l'enseignement secondaire, la 10^{ème} et la 14^{ème} de l'enseignement secondaire technique.

³⁸ Plus de 12 mois.

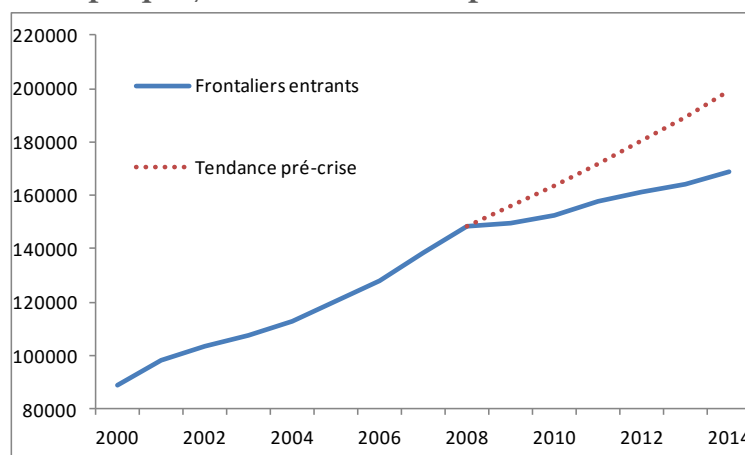
³⁹ Le chômage de longue durée engendre une érosion des compétences du chômeur qui réduit son employabilité et peut le tenir éloigné définitivement du marché du travail.

⁴⁰ Si on exclut les chômeurs bénéficiant des statuts de salarié handicapé ou de travailleur à capacité réduite (dont 77% sont au chômage depuis plus de 24 mois), le profil des principales victimes du chômage change quelque peu car les hommes et les seniors sont plus souvent concernés par ces statuts que les femmes et les moins de 50 ans.

Encadré 1 : Les frontaliers et le chômage, un cas à part

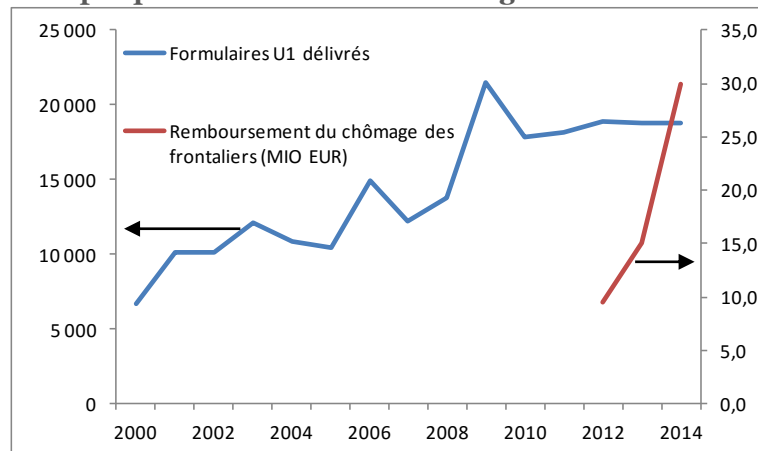
Le taux de chômage étant un concept national, les frontaliers ne sont pas pris en compte dans les statistiques du chômage luxembourgeois. Ils ont toutefois été particulièrement touchés par le ralentissement du marché du travail. Très présents dans les secteurs non protégés (les plus exposés à la crise), surreprésentés parmi les travailleurs intérimaires, et ayant été en première ligne lors du « boom de l'emploi » durant les vingt splendides, ils ont été - dans une certaine mesure - une « variable d'ajustement » pendant la crise. Il y a ainsi eu une hausse de la part des séparations dans l'emploi total des frontaliers - qui s'explique à la fois par une moindre progression de l'emploi frontalier (2% en moyenne entre 2009 et 2014 contre 6,6% entre 2000 et 2008), et par davantage de pertes d'emplois frontaliers (comme en attestent la hausse du nombre de formulaires U1⁴¹ et des dépenses du Fonds pour l'emploi luxembourgeois pour le chômage des frontaliers⁴²).

Graphique 7 : Evolution de l'emploi des frontaliers



Sources : STATEC-Ministère du Travail – IDEA

Graphique 8 : Evolution du chômage des frontaliers



⁴¹ Le formulaire U1, anciennement E301, permet au travailleur frontalier qui a perdu son emploi au Luxembourg, de justifier les périodes travaillées au Grand-Duché pour pouvoir bénéficier des indemnités chômage dans son pays de résidence.

⁴² Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale en Europe (mai 2010), le Fonds pour l'emploi luxembourgeois rembourse les 3 premiers mois d'indemnités du chômage payées par l'institution du pays de résidence du frontalier qui a perdu son emploi au Luxembourg.

Encadré 2 : Les jeunes et le chômage, plus de peur que de mal ?

Le « chômage des jeunes » est un sujet de grande inquiétude au Luxembourg⁴³. Cette inquiétude (légitime) vient de ce que le taux de chômage des jeunes y est particulièrement élevé (19,1% en juin 2015), de la volonté (bienvenue) d'éviter tout déclassement intergénérationnel, et des « inégalités éducatives » parmi les élèves en fonction du niveau social de leurs parents (décrochage, redoublement) qui exposent certains jeunes à un risque de chômage plus élevé (tout au long de leur vie active).

Pourtant, le nombre de jeunes chômeurs inscrits à l'ADEM n'a augmenté « que » de 35% entre juin 2008 et juin 2015 (dans le même temps, le nombre de chômeurs de plus de 25 ans a augmenté de 112%), les moins de 25 ans ne représentent « que » 10% des chômeurs inscrits à l'ADEM en juin 2015 (contre 15% en juin 2008), et « seulement » 22% des jeunes sont au chômage depuis plus de 12 mois (contre 50% pour les plus de 25 ans).

Tableau 2 : Variation du nombre de chômeurs par classes d'âge (juin 2008-juin 2015)

	Nombre de chômeurs	< 25	25-29	30-39	40-49	>50
	8443	428	872	2123	2255	2765
Var. en %	101%	35%	91%	109%	100%	139%

Source : STATEC

En s'intéressant aux mesures pour l'emploi destinés prioritairement aux jeunes⁴⁴ (et qui pourraient fausser l'analyse puisque les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une mesure ne sont pas pris en compte dans les statistiques du chômage), il ressort que la part des contrats aidés bénéficiant aux jeunes dans le total des mesures pour l'emploi, qui était de l'ordre de 30% entre 2010 et 2013 est depuis retombée à 25%, soit approximativement le niveau de 2008.

En fait, le niveau élevé du « taux de chômage des jeunes » au Luxembourg ne serait pas la preuve que (tous) les jeunes connaissent de graves difficultés d'insertion sur le marché du travail⁴⁵. Il s'expliquerait plutôt par le faible taux d'activité des moins de 25 ans au Luxembourg⁴⁶. Le chômage des jeunes concerne d'ailleurs (majoritairement) des jeunes peu qualifiés et/ou en situation d'échec ou de décrochage scolaires et qui disposent, *de facto*, d'un faible niveau de « capital humain »⁴⁷.

Puisque la population active des jeunes a baissé significativement depuis le milieu des années 1980⁴⁸, une mesure alternative au taux de chômage des jeunes (et potentiellement plus significative de leur rapport au marché du travail) est le ratio de chômage des jeunes - qui se calcule en rapportant le nombre de jeunes disponibles pour travailler (inscrits à l'ADEM ou pas) au total de la tranche d'âge. A cette aune, le ratio de chômage des jeunes est de 6% au Luxembourg, soit l'un des taux les plus faibles en Europe.

⁴³ Voir : Nicolas Schmit inquiet pour le chômage des jeunes : <http://paperjam.lu/article/fr/nicolas-schmit-inquiet-pour-le-chomage-des-jeunes> ou un autre regard sur le chômage des jeunes : <http://paperjam.lu/rendez-vous/un-autre-regard-sur-le-chomage-des-jeunes?language-pj=de>

⁴⁴ Contrat d'appui-emploi, contrat d'intitiation à l'emploi, Pool des assistants, Service volontaire.

⁴⁵ L'ADEM écrivait d'ailleurs dans son rapport annuel de 2012 que « par rapport aux demandeurs plus âgés, les jeunes qui s'inscrivent à l'ADEM ont plus de facilité à réussir leur insertion dans la vie active dans des délais plus rapprochés ».

⁴⁶ En conséquence le niveau élevé du taux de chômage des jeunes (nombre de chômeurs inscrits à l'ADEM de moins de 25 ans rapporté à la population active des moins de 25 ans) tient à la faiblesse du dénominateur.

⁴⁷ Parmi les élèves ayant décroché en 2012/2013 (pour lesquels l'information est disponible), seulement 17% avaient un emploi ou bénéficiaient d'une mesure d'insertion en 2014/2015.

⁴⁸ Entre 1984 et 2014 elle est passée de 34.000 individus à 15.700 du fait de l'allongement de la durée des études.

POURQUOI LE CHOMAGE A-T-IL AUTANT AUGMENTÉ AU LUXEMBOURG DEPUIS 2008?

Si le taux de chômage luxembourgeois n'augmente plus depuis mi-2014, il demeure malgré tout 70% plus élevé que son niveau d'avant crise, et le Grand-Duché compte deux fois plus de chômeurs qu'en 2008. Comment expliquer une telle situation ?

Il y a tout d'abord la **moindre croissance de l'emploi** en lien avec le **ralentissement économique**. Si l'emploi intérieur a continué d'augmenter⁴⁹, son rythme de progression a été moindre qu'avant la crise. En moyenne annuelle, l'emploi total n'a progressé « que » de 2,1% entre 2009 et 2014⁵⁰. Une telle croissance de l'emploi était apparemment trop faible pour empêcher la hausse du taux de chômage au Luxembourg. **Concrètement, entre 2009 et 2014 il a été créé 17.000 emplois de moins au Luxembourg qu'entre 2003 et 2008.**

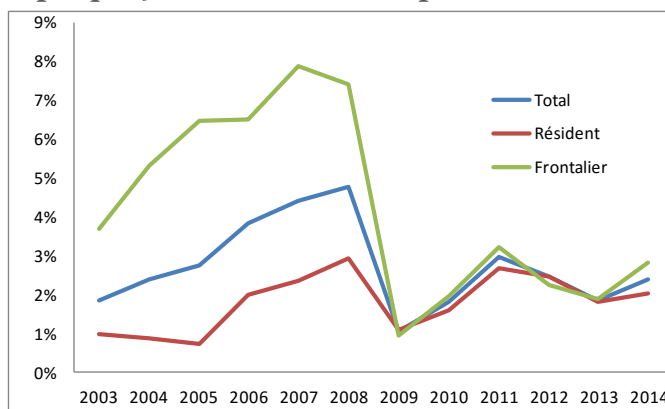
Tableau 3 : Evolution de l'emploi total par branches (en milliers de personnes)

	2003 - 2008	2009 - 2014
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,4	-2,2
CONSTRUCTION	7,7	1,8
COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	4	6,3
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	4,9	-1,2
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1,7	3,5
INFORMATION ET COMMUNICATION	3,7	4
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	7,5	2,3
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	9,1	9,6
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	5,9	0,4
ADMINISTRATION PUBLIQUE	2	3,3
ENSEIGNEMENT	2,7	3,4
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	8,4	10,4
Autres	4,2	4,3
TOTAL BRANCHES	62,2	45,8

Source : STATEC

Si le ralentissement économique consécutif à la crise ne s'est pas accompagné de fortes hausses d'entrée au chômage parmi les résidents déjà en emploi⁵¹, il a fait baisser le taux de sortie du chômage (allongement de la durée moyenne du chômage) et le taux d'embauche. Il est néanmoins à signaler que **le fléchissement de l'emploi a davantage concerné les frontaliers (qui bénéficiaient de plus de 70% des créations d'emplois entre 2003 et 2008 et seulement 44% entre 2009 et 2014) que les résidents.**

Graphique 9 : Evolution de l'emploi au Luxembourg



Source : STATEC

⁴⁹ Le Luxembourg est ainsi le seul pays de la zone euro où l'emploi a progressé tous les ans depuis 2008.

⁵⁰ Contre 3,6% entre 2001 et 2008.

⁵¹ Notamment grâce au dispositif de chômage partiel et parce qu'une partie des pertes d'emploi ont concerné des frontaliers qui travaillaient dans l'intérim.

Il y a ensuite l'**évolution de la population active** - alimentée par l'immigration nette en forte hausse malgré la baisse des opportunités d'embauche au Luxembourg⁵². La population active a ainsi augmenté au rythme moyen de 2,5% par an entre 2009 et 2014⁵³ (contre 0,2% en Allemagne, 0,5% en France, 0,6% en Belgique). Quoique potentiellement bénéfique à long terme, ce dynamisme démographique a pu peser sur les statistiques du chômage à court terme.

Enfin (et surtout ?), il y a les **spécificités du marché du travail** du Luxembourg et de son système social. Contrairement à l'Allemagne et au Royaume-Uni, qui bénéficient respectivement des réformes du marché du travail conduites par le chancelier Schroeder et des vagues successives de dérégulation du marché du travail menées par les différents premiers ministres britanniques depuis des décennies, le marché du travail luxembourgeois évolue avec des institutions (indexation des salaires sans lien avec la productivité, prestations sociales généreuses, faible participation des demandeurs d'emploi seniors aux mesures pour l'emploi, trilinguisme éducatif, politique d'activation timide, etc.) qui ne correspondent plus nécessairement à la situation socio-économique actuelle.

En réalité, compte tenu des lacunes structurelles et anciennes du marché du travail du Luxembourg et de la hausse tendancielle du chômage observée au Grand-Duché depuis le début des années 2000, il est « fort probable » que même sans la crise, le taux de chômage y serait actuellement plus élevé qu'en 2008.

⁵² Le solde migratoire est passé de 6.000 en 2007 à 9.000 en moyenne par an entre 2008 2014.

⁵³ Contre 2% entre 2001 et 2008.

QUEL SERAIT LE TAUX DE CHOMAGE AU LUXEMBOURG S'IL N'Y AVAIT PAS EU LA CRISE ?

Tout comme il est particulièrement compliqué de faire des prévisions (surtout quand elles concernent l'avenir), faire des uchronies⁵⁴ est particulièrement difficile, d'autant plus si elles concernent le marché du travail luxembourgeois.

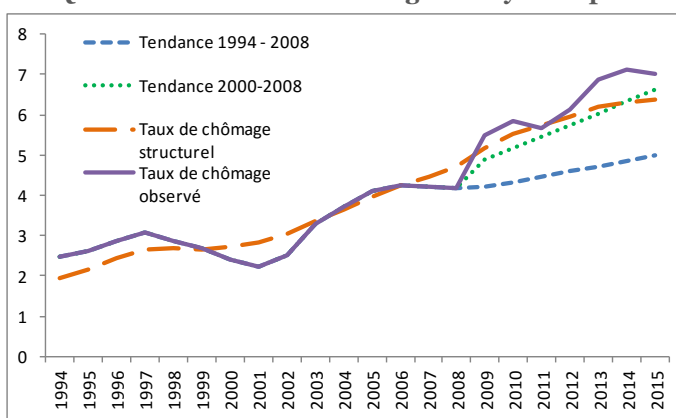
Une uchronie qui viserait à déterminer le taux de chômage actuel si la crise n'avait pas eu lieu devrait, pour être précise et complète, modéliser un ensemble de comportements difficiles à saisir (nombre de demandeurs d'emploi de la Grande Région cherchant du travail au Luxembourg, immigration économique en provenance des pays en crise actuellement et qui ne l'auraient pas été, demande mondiale adressée au Luxembourg, évolution du nombre de travailleurs frontaliers, etc.).

Malgré l'impossibilité de modéliser précisément ces comportements, se demander quel serait le taux de chômage au Luxembourg s'il n'y avait pas eu la crise demeure une question pertinente pour penser les déséquilibres du marché du travail. Le (mal-nommé)⁵⁵ paradoxe luxembourgeois (hausse importante de l'emploi et hausse concomitante du chômage) étant antérieur à la crise, au delà des facteurs cycliques qui ont ébranlé le marché du travail, d'autres facteurs anciens et structurels ont également pu contribuer à la hausse du chômage. Estimer ce que serait le taux de chômage hors crise au Luxembourg revient donc, *grosso modo*, à enlever du taux de chômage actuel sa composante conjoncturelle et/ou à poursuivre les évolutions du chômage observées avant la crise.

D'après l'OCDE, l'écart entre le taux de chômage observé et le taux de chômage structurel (calculé par le NAIRU⁵⁶) serait actuellement de 0,7% au Luxembourg. Sur les 2,9% de hausse du taux de chômage depuis 2008, le chômage conjoncturel ne représenterait ainsi que le quart. A cette aune, le taux de chômage du Luxembourg serait actuellement de **6,2%** sans la crise.

Une autre approche est de (simplement) prolonger de façon linéaire les tendances observées concernant le chômage avant la crise. Suivant cette méthode, le taux de chômage serait actuellement de **5%** (si la tendance 1994-2008 est prise en compte), ou de **6,6%** (si la tendance 2000-2008 est préférée).

Graphique 10 : Quel serait le taux de chômage s'il n'y avait pas eu la crise (%)?



Sources : OCDE-calculs IDEA

⁵⁴ Supposer le présent en considérant un passé différent de ce qui a effectivement été.

⁵⁵ Voir à ce sujet la Préface du Docteur Serge Allegrezza dans la Note de Conjoncture N°2-2014 du STATEC.

⁵⁶ Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment ou taux de chômage non-accélérateur d'inflation.

Ces chiffres constituent toutefois des estimations et non pas des mesures. Puisque le taux de chômage structurel a tendance à suivre le taux de chômage effectif, il ne peut être exclu que la crise explique une partie de la hausse du NAIRU, et que donc sans la crise, le NAIRU observé actuellement serait probablement moindre. De même, suivant la tendance considérée (1994-2008 ou 2000-2008) le taux de chômage estimé varie considérablement (1,6% d'écart), ce qui est une limite de la méthode.

Néanmoins, les trois méthodes envisagées fournissent le même message : le taux de chômage serait actuellement supérieur (de 1% à 2,5%) à son niveau de 2008 s'il n'y avait pas eu la crise. Cette convergence des résultats confirme l'existence de problèmes structurels sur le marché du travail luxembourgeois, et est une indication qui interdit de penser que le taux de chômage, une fois la crise définitivement surmontée, pourrait retourner « naturellement » vers son niveau d'avant...

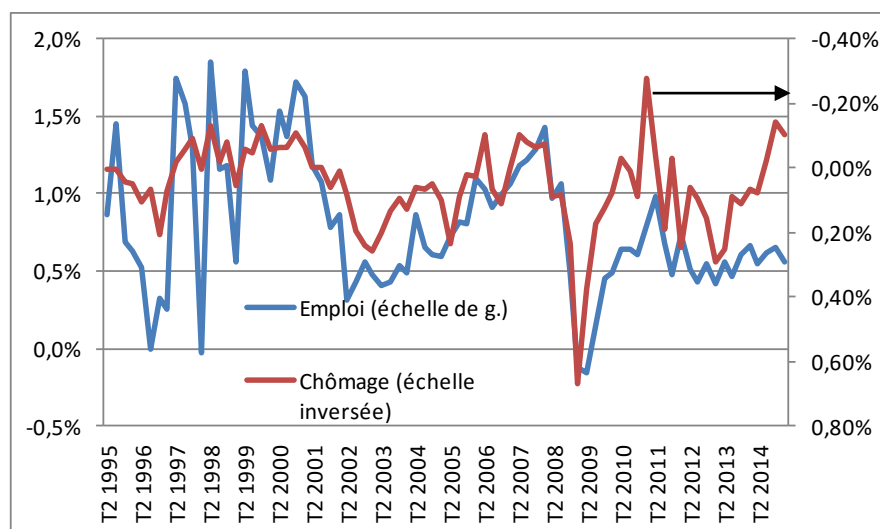
QUEL TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI PERMETTRAIT DE REDUIRE LE CHOMAGE ?

Si le rythme de progression de l'emploi s'accélère au Luxembourg (2,7% en rythme annuel au mois de mai 2015 contre 2,5% en début d'année), le taux de chômage reste « figé » à 6,9%, et le STATEC douche toute velléité triomphaliste : « malgré ces signaux positifs (accélération du rythme de création d'emplois), la progression de l'emploi est encore trop modeste pour induire une baisse significative du chômage⁵⁷ ». En conséquence, une question occupe bien des esprits : quel taux de croissance de l'emploi permettra de réduire le chômage ?

La relation entre l'activité économique et le taux de chômage est généralement décrite par la loi d'Okun⁵⁸ qui permet d'appréhender la corrélation entre la croissance du PIB et les variations du taux de chômage. Mais puisqu' « au Luxembourg, le chômage est beaucoup moins sensible à la croissance que dans les autres pays ⁵⁹ » (à cause du poids du secteur financier⁶⁰ et de l'importance des travailleurs frontaliers sur le marché du travail), il faut « revisiter » la loi d'Okun pour le Grand-Duché et remplacer la croissance du PIB par une autre variable explicative.

La comparaison des évolutions des taux de chômage et de croissance de l'emploi total indique l'existence d'un lien (fort quoique variable dans le temps) entre les deux⁶¹, l'emploi sera donc la variable explicative retenue.

Graphique 11 : Corrélations entre le taux de croissance de l'emploi et les variations du taux de chômage



Source : STATEC

⁵⁷ Source : Conjoncture Flash, STATEC (août 2015).

⁵⁸ La loi d'Okun lie la croissance du PIB et celle du taux de chômage. Elle est exprimée sous la forme suivante : $\Delta U_t = \alpha \cdot \Delta PIB_t + \beta$ avec ΔU_t : la variation du taux de chômage, ΔPIB_t : le taux de croissance du PIB. Voir par exemple : <http://www.rubenglobaleconomics.com/wp-content/uploads/2011/02/La-loi-d.pdf>

⁵⁹ Voir : Note de conjoncture n°2 – 2004, STATEC (2004).

⁶⁰ La (bonne ou mauvaise) tenue des marchés financiers influence l'évolution du PIB.

⁶¹ Entre 1996 et 2015, la corrélation des variations des taux de chômage et de croissance de l'emploi est de -0,65.

En conséquence, la loi d'Okun revisitée pour le Luxembourg s'écrit⁶² :

$$\Delta U_t = \alpha \cdot \Delta E M P_t + \beta$$

Avec ΔU_t : la variation du taux de chômage, $\Delta E M P_t$: le taux de croissance de l'emploi. Le paramètre α ⁶³ est le coefficient d'Okun revisité, et le ratio « $-\beta/\alpha$ » donne le taux de croissance de l'emploi compatible avec un taux de chômage stable. En d'autres termes, il s'agit du « seuil critique », soit la progression de l'emploi nécessaire pour maintenir un niveau donné de taux de chômage.

Le tableau 3 présente les coefficients de la régression sur 3 périodes : T2 1995 - T1 2015, T2 1995 - T1 2008, T2 2008 - T1 2015.

Tableau 4 : Estimation des coefficients d'Okun revisités

Période	α	β	$(-\beta/\alpha)$
T2 1995 T1 2015	-0,196...	0,002...	1,08%
T2 1995 T1 2008	-0,158...	0,002...	1,11%
T2 2008 T1 2015	-0,414...	0,003...	0,80%

Source : Calculs IDEA, *** : significatif au seuil de 1%.

Selon les résultats :

- Sur toute la période sous revue (1995 – 2015), le taux de croissance trimestriel de l'emploi qui stabilise le taux de chômage est de 1,08% ; ce qui correspond à un taux de croissance annuel de l'emploi de 4,3%.
- En considérant les sous-périodes avant la crise (T2 1995 – T1 2008) et après la crise (T2 2008 – T1 2015) il ressort que le taux de croissance annuel de l'emploi nécessaire pour stabiliser le chômage est passé de 4,4% à 3,2%.

Cette baisse du taux de croissance de l'emploi nécessaire pour faire reculer le chômage indique que **l'économie luxembourgeoise s'est enrichie en emplois résidants**. Cet enrichissement relève de plusieurs facteurs : le ralentissement de l'emploi frontalier, la chute de la productivité, la hausse du taux d'activité des résidents, de meilleures relations entre l'ADEM et les entreprises, des politiques de l'emploi plus volontaristes, la progression de l'emploi dans des secteurs où les résidents sont surreprésentés (Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale).

Puisque les prévisions (les plus optimistes) anticipent une hausse moyenne de l'emploi de « seulement » 2,5% par an à moyen terme, pour faire baisser durablement le chômage et tendre vers le plein emploi, il faudra - entre autres - parvenir à conserver et développer cette « richesse » en emplois résidants de la croissance, en la faisant reposer davantage encore sur le secteur marchand.

⁶² Voir à ce sujet les notes de conjoncture n°1 et n°2 du STATEC en 2014.

⁶³ Négatif de sorte qu'une accélération de la croissance de l'emploi correspond à une baisse du taux de chômage.

⁶⁴ β est une constante.

Les publications d'IDEA sont librement consultables sur son site www.fondation-idea.lu

Avis Annuel

Avis annuel 2015 : Ô des espoirs..... avril 2015

Idées du mois

1. Comprendre les benchmarks de compétitivité avril 2014
2. Productivité : Clé de la réussite économique future du Luxembourg mai 2014
3. *Nation Branding* – nouveau positionnement du Grand-Duché juin 2014
4. Cession d'entreprises : un enjeu d'avenir septembre 2014
5. Résolutions culturelles novembre 2014
6. 2015 : La zone euro encore un machin, bientôt une machine ? février 2015
7. Europe 2020: Quel avenir pour la stratégie européenne ? mars 2015
8. Etats-Unis et zone euro : le lièvre et la tortue ? mai 2015
9. La « financial literacy » au Luxembourg.....juillet 2015

Récents « blogs »

Chômage : un mal dominant !

Digital (4) Education – la stratégie digitale pour former les futurs spécialistes TIC ?

Vieillesse au Luxembourg: quel impact sur nos entreprises ? (2/2)

Grèce: Echech et mélodra(ch)me

The one million Luxembourg: a global analysis is needed

Allocation universelle à la luxembourgeoise : un cadeau empoisonné ?

Economic forecasts: Luxembourg and the modern “Oracles”

La troisième révolution industrielle : Bientôt le « new normal » ?

Les géants de la Silicon Valley : les nouveaux philanthropes... ?

OMT : Vers un objectif pour le marché du travail

Tableau de bord de l'économie

Tableau de bord n°7.....octobre 2015

IDEA est un laboratoire d'idées autonome, pluridisciplinaire et ouvert, créé à l'initiative de la Chambre de Commerce du Luxembourg, qui souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité du débat socio-économique, d'une part, en l'alimentant par des analyses économiques rigoureusement recherchées et documentées et, d'autre part, en proposant des pistes novatrices pour relever les grands défis d'avenir du Grand-Duché.

Directeur de la publication : Marc Wagener, tél: 42 39 39 376, marc.wagener@fondation-idea.lu

Auteur principal : Michel-Edouard Ruben, tél 42 39 39 441, michel-edouard.ruben@fondation-idea.lu
www.fondation-idea.lu

www.twitter.com/FondationIDEA